

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 - PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : TOUCH N'STICK FRANÇAIS/ANGLAIS  
 NUMÉRO D'IDENTIFICATION : FPATCHNSTKFR DATE D'IMPRESSION : 17/02/06  
 UTILISATION/CLASSE DU PRODUIT :

FOURNISSEUR : CONVENIENCE PRODUCTS  
 866 HORAN DRIVE  
 FENTON, MO 63026

FABRICANT : Camie-Campbell  
 9225 Watson Industrial Park  
 St. Louis, MO 63126

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE : 800-424-9300  
 24 HEURES

PRÉPARÉE PAR : JLM, TÉLÉPHONE : 314/968-3222, DATE DE PRÉPARATION : 17/02/06  
 REMPLACE LA VERSION DU : 22/11/99

SECTION 2 - COMPOSITION CHIMIQUE /INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

ARTICLE	NOM CHIMIQUE	NUMÉRO CAS	POIDS/% EN POIDS MOINS DE
01	HEXANE	110-54-3	30,0 %
02	DIMÉTHYLÉTHÉRE	115-10-6	15,0 %
03	ISOBUTANE	75-28-5	15,0 %
04	CYCLOHEXANE	110-82-7	15,0 %
05	PROPANE	74-98-6	10,0 %
06	ACÉTONE	67-64-1	10,0 %
07	PARACHLOROBENZOTRIFLUORIDE	98-56-6	5,0 %

ARTICLE	LIMITES D'EXPOSITION					
	ACGIH		OSHA		ENTREPRISE	
	TLV-TWA	TLV-STEL	PEL-TWA	PEL-PLAFOND	TLV-TWA	PEAU
01	50 ppm	N/D	500 ppm	N/D	N/D	NON
02	N/D	N/D	N/D	N/D	1 000 ppm	NON
03	N/D	N/D	N/D	N/D	1 000 ppm	NON
04	100 ppm	N/D	300 ppm	N/D	N/D	NON
05	2 500 ppm	N/D	1 000 ppm	N/D	N/D	NON
06	500 ppm	750 ppm	1 000 ppm	N/D	N/D	NON
07	N/D	N/D	N/D	N/D	25 ppm	NON

(Consulter la Section 16 pour la légende des abréviations)

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

\*\*\*VUE D'ENSEMBLE EN CAS D'URGENCE\*\*\* : Tenir hors de portée des enfants. Ne pas perforer, incinérer, ou placer les contenants de produit aérosol dans des compacteurs.

(Suite à la page 2)

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS
--

Les contenants de cette matière peuvent être dangereux lorsqu'ils sont vides puisqu'ils contiennent des résidus du produit (vapeurs, liquides, et/ou solides). Toutes les précautions émises pour prévenir les dangers doivent être observées. Ne pas découper au chalumeau, braser ou utiliser une tête de soudage. Un usage intentionnel et délibéré consistant à concentrer et à inhaler ce produit peut être nocif ou mortel.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION - CONTACT OCULAIRE : Peut causer des irritations graves, des rougeurs, le larmoiement, une vision trouble.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION - CONTACT CUTANÉ : Le contact prolongé ou répété peut causer des irritations modérées, la délipidation et la dermatite.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION - INHALATION : L'inhalation excessive de vapeurs peut causer des irritations nasales et aux voies respiratoires, des étourdissements, de la fatigue, des nausées, des maux de tête, la perte de conscience et même l'asphyxie. La surexposition peut causer des dommages au système nerveux.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION - INGESTION : L'ingestion peut causer des dommages à l'intérieur du tractus gastro-intestinal.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES : La surexposition à cette matière (ou ses composants) a apparemment démontré causer les effets suivants chez des animaux de laboratoire : lésions rénales, lésions oculaires, lésions au foie, lésions pulmonaires, lésions nasales, lésions au système nerveux, lésions aux testicules. La surexposition à cette matière (ou ses composants) a apparemment démontré causer les effets suivants chez les humains : détérioration visuelle et effets sur le système nerveux.

VOIES DE PÉNÉTRATION PRIMAIRES : CONTACT CUTANÉ ABSORPTION CUTANÉE  
INHALATION CONTACT OCULAIRE

SECTION 4 - PREMIERS SOINS
----------------------------

PREMIERS SOINS - CONTACT OCULAIRE : Rincer avec de grandes quantités d'eau, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Obtenir des soins médicaux.

PREMIERS SOINS - CONTACT CUTANÉ : Laver vigoureusement la zone exposée avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste. De l'huile minérale, de l'huile pour bébés, du démaquillant, des essences minérales, ou autres solvants doux similaires peuvent être utilisés pour enlever les résidus collants de résine laissés par la colle.

PREMIERS SOINS - INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais. En cas de gêne respiratoire, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Maintenir la personne calme et au chaud. Obtenir des soins médicaux.

PREMIERS SOINS - INGESTION : Ne pas provoquer le vomissement. Faire boire deux verres d'eau si la personne est consciente. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

(Suite à la page 3)

SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
---

POINT D'ÉCLAIR : -156 °F                      LIMITE D'EXPLOSIBILITÉ INFÉRIEURE : 0,9 %  
(CREUSET FERMÉ PENSKY-MARTENS)      LIMITE D'EXPLOSIBILITÉ SUPÉRIEURE : 18,0 %  
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : N/D  
MOYENS D'EXTINCTION : CO<sub>2</sub>    POUDRE CHIMIQUE    MOUSSE    BROUILLARD D'EAU

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION INHABITUELS : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent au ras le sol. Elles peuvent aussi être déplacées par la ventilation et enflammées par les sources d'inflammation à des endroits éloignés du point de manutention de la matière. Pour les produits aérosol - l'exposition à des températures supérieures à 130 °F peut causer l'éclatement des contenants et générer des gaz hautement inflammables.

PROCÉDÉS SPÉCIAUX DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Porter un appareil de protection respiratoire autonome doté d'un masque facial complet fonctionnant par pression ou avec un autre mode de pression positive lors de la lutte contre des incendies. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL
--

MESURES À ENTREPRENDRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT : Éliminer toutes les sources d'inflammation et ventiler la zone. Les personnes insuffisamment équipées doivent se voir interdire l'accès à la zone. Confiner la matière à la source - prévenir l'épandage. Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter le contact cutané avec le liquide. Recueillir avec une matière absorbante et transférer dans un contenant approprié pour l'élimination. Utiliser des pelles anti-étincelles conçues pour les matières inflammables. Nettoyer les surfaces piétonnières vigoureusement pour réduire les risques de glissade.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE
--

MANUTENTION : Les contenants de cette matière peuvent être dangereux lorsqu'ils sont vides puisqu'ils contiennent des résidus du produit (vapeurs, liquides, et/ou solides). Toutes les précautions émises pour prévenir les dangers doivent être observées. Ne pas découper au chalumeau, braser ou utiliser une tête de soudage. Un usage intentionnel et délibéré consistant à concentrer et à inhaler ce produit peut être nocif ou mortel.

ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer à des températures supérieures à 120 °F. Ne pas entreposer sous les rayons directs du soleil. Tenir éloigné des sources de chaleur, des flammes nues, des veilleuses, des étincelles, et autres sources d'inflammation.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE
--

MESURES D'INGÉNIERIE : Procurer une ventilation mécanique (générale et/ou par aspiration à la source) afin de maintenir l'exposition sous les limites d'exposition admissibles.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Si les limites d'exposition du produit ou de tout composant dans le lieu de travail sont excédées, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA.

(Suite à la page 4)

**SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**

Consulter votre fournisseur d'équipement de sécurité pour obtenir des recommandations.

**PROTECTION CUTANÉE** : Porter des gants étanches si la méthode d'utilisation entraîne le contact cutané avec le produit. Consulter votre fournisseur d'équipement de sécurité pour obtenir des recommandations sur les gants.

**PROTECTION OCULAIRE** : Porter au minimum des lunettes de sécurité. Des équipements plus exhaustifs peuvent être nécessaires selon la méthode avec laquelle le produit est utilisé.

**AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION** : Porter des vêtements étanches si l'exposition corporelle est susceptible de se produire. Consulter votre fournisseur d'équipement de sécurité pour obtenir des recommandations.

**MESURES HYGIÉNIQUES** : Se laver les mains avant de manger ou de fumer. Fumer dans les endroits désignés uniquement. En cas de contamination des vêtements, les retirer et les laver.

**SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**POINT D'ÉBULLITION** : -44 à -282 °F

**DENSITÉ DE LA VAPEUR** : Plus lourde que l'air

**ODEUR** : Menthe lorsque humide

**SEUIL DE L'ODEUR** : N/D

**APPARENCE** : LIQUIDE BLANC

**TAUX D'ÉVAPORATION** : Plus rapide que l'acétate de butyle

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU** : NÉGLIGEABLE

**POINT DE CONGÉLATION** : N/D

**DENSITÉ** : 0,6991

**TENSION DE VAPEUR** : N/D

**pH @ 0,0 %** : N/D

**ÉTAT PHYSIQUE** : LIQUIDE

**VISCOSITÉ** : N/D

**COEFFICIENT DE DISTRIBUTION HUILE/EAU** : N/D

(Consulter la Section 16 pour la légende des abréviations)

**SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**CONDITIONS À ÉVITER** : Chaleur, étincelles, arcs de soudage, flammes nues, veilleuses, électricité statique ou autres sources d'inflammation.

**INCOMPATIBILITÉ** : Agents oxydants, acides, agents réducteurs, comburants forts.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, divers hydrocarbures, dioxydes de soufre, composés de chlore, monoxyde de soufre, composés de fluor.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE** : Non susceptible de se produire sous des conditions normales.

**STABILITÉ** : Ce produit est stable sous des conditions d'entreposage normales.

**SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES**

Aucune information toxicologique pour le produit ou ses ingrédients n'est disponible.

(Suite à la page 5)

## SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES : Aucune information.

## SECTION 13 - ÉLIMINATION DES DÉCHETS

MÉTHODES D'ÉLIMINATION : Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

## SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE DU DOT : Aérosol

NOM TECHNIQUE DU DOT :

CLASSE DE DANGER DU DOT : 2.1

SOUS-CLASSE DE DANGER : AUCUNE

NUMÉRO UN/NA DU DOT : UN1950

GROUPE D'EMBALLAGE : AUCUN

PAGE DU GUIDE DE RESPONSABILITÉ : 126

INFORMATION ADDITIONNELLE : Pour le transport intérieur par voie terrestre ou aérienne, ce produit peut être expédié à titre de biens de consommation ORM-D. Les emballages externes doivent afficher la désignation ORM-D ou ORM-D. (Nos emballages originaux sont pré-imprimés avec la désignation ORM-D pour le transport par voie terrestre)

## SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX DES É.-U. : COMME SUIT -

OSHA : Dangereux selon la définition de la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200)

CATÉGORIE DE DANGER SELON CERCLA - SARA :

Ce produit a été évalué selon les « catégories de danger » de l'EPA promulguées en vertu des Sections 311 et 312 de la loi *Superfund Amendment and Reauthorization Act of 1986 (SARA Title III)* et est considéré, en vertu des définitions applicables, satisfaire aux catégories suivantes :

RISQUE IMMÉDIAT POUR LA SANTÉ    RISQUE CHRONIQUE POUR LA SANTÉ  
RISQUE D'INCENDIE    DANGER DE GAZ SOUS PRESSION

SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux exigences de déclaration de la Section 313 du *Title III* de la loi *Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986* et du 40 CFR Part 372 :

----- NOM CHIMIQUE -----	NUMÉRO CAS	POIDS/% EN POIDS MOINS DE
HEXANE	110-54-3	30,0 %
CYCLOHEXANE	110-82-7	15,0 %

(Suite à la page 6)

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION
--

**TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT :**

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux exigences de déclaration de la TSCA 12(B) s'il est exporté des États-Unis :

----- NOM CHIMIQUE -----	NUMÉRO CAS
Aucune information n'est disponible.	

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX : COMME SUIT -

SIMDUT DU CANADA : Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux règlements sur les produits contrôlés, sauf pour l'utilisation des 16 en-têtes.

CLASSE SIMDUT DU CANADA : Aucune information disponible.

Inventaire de la TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont sur l'inventaire de la TSCA des États-Unis. L'hexane est un mélange de n-hexane et d'autres composés qui correspondent tous au nom chimique général « distillats de naphta léger hydrotraité, dont le numéro CAS est le 68410-97-9. Le contenu n-hexane de notre hexane est de 60 à 70 pour cent. Le 30 juin 1993, le tableau Z-1-A a été abrogé et l'OSHA a rétablit leurs limites d'exposition initiales. Les données de cette fiche signalétique reflètent le retour aux valeurs initiales. Certains états peuvent continuer à appliquer les limites de 1993. Le 16 juin 1995, L'EPA a annoncé dans un règlement final que l'acétone ne serait plus considérée comme un COV en ce qui à trait aux normes de rendement de l'air (c'est maintenant un composé exempt). Les calculs du COV de cette fiche signalétique sont basés selon que l'acétone est un composé exempt. Le règlement du 16 juin retire aussi l'acétone de la liste des produits chimiques déclarables SARA 313.

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS
------------------------------------

COTES SIMD - SANTÉ : 2      INFLAMMABILITÉ : 4      RÉACTIVITÉ : 1

DATE DE RÉVISION PRÉCÉDENTE DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE : 22/11/99

RAISON DE LA RÉVISION : MISE À JOUR PLANIFIÉE

MATIÈRES VOLATILES PAR POIDS : 84,6 %    MATIÈRES VOLATILES PAR VOLUME: 89,4 %

CONTENU EN COV : 72,5 % PAR POIDS, 506 GRAMMES/LITRES POUR PRODUIT TOTAL,  
560 GRAMMES/LITRE MOINS L'EAU ET EXCLU, 0,57 LB/CONTENANT

LÉGENDE : N/D - Non déterminé

## RENONCIATION

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique ont été vérifiés et devraient être exacts. Toutefois, il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux. Les renseignements environnementaux et le système d'identification des matières dangereuses ont été inclus par Camie-Campbell Inc. afin de fournir de l'information additionnelle sur la classification des risques pour la santé et des dangers. Les cotes recommandées sont basées sur les critères fournis par les responsables du développement de ces systèmes de cote, jumelés à l'interprétation des données disponibles de Camie-Campbell Inc. L'équipement de protection individuelle adéquat varie grandement selon les conditions d'utilisation et l'exposition anticipée. Nous recommandons qu'un superviseur ou qu'une autre personne qualifiée détermine l'équipement de protection appropriée selon l'utilisation prévue.

---

<FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE>